



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

DIRECTION GENERALE

5

OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE « VOIES CYCLABLES »

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention	Voix-contre Non-participation au vote	A L'UNANIMITE
-------------------------------	-----------------------------	--	---------------

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le cinq juillet deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme OGGAD, Mme BARRE, Mme MARTIN

POUVOIRS :

Mme HUBERT à M NICOT, M DE JESUS PEDRO à Mme CONTE, Mme EMONET-VILLAIN à M ROGER, Mme BELVAUDE à M MONNIER, M POCHAT à Mme SMAANI, Mme OGGAD à Mme GRIMAUD, Mme BARRE à M MEUNIER, Mme MARTIN à M MASSIAUX

SECRETAIRE :

M Philippe SEITHER

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que par suite à son élection le 3 juillet dernier, elle est devenue de droit, présidente de l'ensemble des commissions municipales, installées par le conseil municipal.

En conséquence, il convient de désigner de nouveaux membres dans les instances auxquelles elle participait.

Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS était membre de la Commission « Voies cyclables »

<p>Accuse de réception en préfecture 078-217804988-20220711-20220711_005-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022</p>

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de cette commission.

Il est rappelé que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu la délibération n° 1 du 16 mai 2022 portant création de la commission municipale « Voies cyclables » et désignation des représentants,

Vu la délibération n° 2 du 3 juillet 2022 portant élection du Maire de Poissy,

Considérant que Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS a été élue Maire de la commune de Poissy le 3 juillet 2022,

Considérant que Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS est devenue présidente de droit de l'ensemble des commissions municipales,

Considérant qu'il convient de la remplacer dans les commissions auxquelles elle participait,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de commission municipale « Voies cyclables » au scrutin public.

Article 2 :

Est candidate pour être membre de la commission municipale des « Voies cyclables » :
Madame Désirée KOFFI

Est désignée comme membre de la commission municipale des « Voies cyclables » :
Madame Désirée KOFFI

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.


**Le Maire,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**
Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220711-20220711_005-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022